

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 juin 2011 portant homologation de l'appareil de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré dénommé « SD-400 F » fabriqué par la société Lion Laboratories Limited

NOR : ETSP1117924A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 234-9 et R. 234-2 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2008 relatif à l'homologation des appareils de dépistage de l'imprégnation alcoolique par l'air expiré (ou éthylotests de l'air expiré) utilisés par les forces de l'ordre et à l'agrément des laboratoires habilités à réaliser les essais, examens et contrôles de ces appareils ;

Vu le certificat d'admission à la marque NF-ETHYLOTEST délivré, en conformité avec la norme NF X 20703, à la société Lion Laboratories Limited pour l'éthylotest électronique dénommé « SD-400 F » pour la période du 24 mai 2011 au 28 février 2013,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'homologation prévue à l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2008 est accordée à l'éthylotest électronique dénommé « SD-400 F », fabriqué par la société Lion Laboratories Limited, Ty Verlon Industrial Estate, Barry, United Kingdom CF63 2BE, Wales, et distribué par la société Contralco SAS, avenue du Mas-Faugère, BP 23, 34150 Gignac, France.

Cette homologation est valable jusqu'au 28 février 2013.

Le numéro d'homologation 01/11 est attribué à l'éthylotest chimique dénommé « SD-400 F ».

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juin 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale adjointe
de la santé,*

S. DELAPORTE